



Bruxelles, le 13 février 2014

NOTE D'INFORMATION¹
CONSEIL "AGRICULTURE et PÊCHE"
Bruxelles, lundi 17 février 2014

Lors de sa session, le Conseil examinera des questions relatives à l'agriculture; il entamera ses travaux à 10 heures le lundi 17 février 2014. Le Conseil sera présidé par M. Athanasios Tsiftaris, ministre du développement rural et de l'alimentation.

La présidence grecque présentera d'abord, dans le cadre d'un débat public, son programme de travail dans les secteurs de l'agriculture et de la pêche.

*En ce qui concerne l'agriculture, la Commission informera le Conseil sur sa proposition de règlement concernant le **régime d'aide à la distribution de fruits et légumes et de lait dans les écoles**.*

*Le Conseil procédera ensuite à un débat d'orientation sur la proposition de règlement relatif à des **actions de promotion en faveur des produits agricoles** sur le marché intérieur et dans les pays tiers, qui a été présentée lors de la dernière session du Conseil "Agriculture".*

*Les ministres débattront également de la **situation du secteur laitier dans l'Union**, dans le prolongement de la discussion que le Conseil de décembre a consacrée à la conférence qui s'est tenue sur ce thème l'année dernière à Bruxelles.*

*Enfin, le Conseil sera informé sur le **partenariat d'innovation pour la productivité et le développement durable dans l'agriculture, les conclusions de la 34^e conférence des directeurs des organismes payeurs de l'UE et l'apparition d'un foyer de peste porcine africaine en Lituanie**.*

Une conférence de presse consacrée à l'agriculture aura lieu à la fin de la session du Conseil (vers 19 h 30).

Les conférences de presse et manifestations publiques peuvent être suivies par transmission vidéo à l'adresse suivante: <http://video.consiliiums.europa.eu>

L'accès à la transmission vidéo, téléchargeable en format "broadcast" (MPEG 4), se fera via l'adresse: www.eucouncil.tv

Les photos de l'événement sont publiées dans notre photothèque, à l'adresse www.consilium.europa.eu/photo, où elles peuvent être téléchargées en haute résolution.

¹ La présente note a été élaborée sous la responsabilité du service de presse.

P R E S S E

Programme de travail de la présidence

Lors d'une session publique, la présidence grecque présentera son programme de travail dans les secteurs de l'agriculture et de la pêche.

Les priorités de la présidence en matière de politique agricole consisteront notamment à:

- s'employer à achever les travaux relatifs aux actes délégués concernant l'entrée en vigueur de la **réforme de la politique agricole commune (PAC)** en janvier de l'année prochaine;
- continuer les travaux et, si possible, entamer des négociations avec le Parlement européen en vue de l'adoption d'une proposition concernant des **actions d'information et de promotion en faveur des produits agricoles** à l'intérieur et à l'extérieur de l'UE, en mettant l'accent sur une réponse plus souple aux besoins spécifiques des différents marchés et sur la simplification de la gestion des programmes;
- examiner le rapport et peut-être une proposition relative à une **organisation commune des marchés dans le secteur des fruits et légumes**, y compris l'amélioration de la gestion et de la mise en œuvre des mesures dans ce secteur, en ce qui concerne les organisations de producteurs et leurs fonds et programmes opérationnels;
- entamer les travaux sur une proposition relative aux **régimes d'aide dans les établissements scolaires en ce qui concerne les fruits et légumes et les produits laitiers**, qui a pour objectif de fusionner deux régimes différents afin de simplifier les procédures.
- poursuivre les travaux sur les propositions législatives concernant l'**alignement sur les dispositions du traité de Lisbonne** et initier le travail sur les rapports relatifs à l'**agriculture biologique** et l'**avenir du secteur laitier**.

Les priorités en matière de politique de la pêche consisteront principalement à:

- achever dans les meilleurs délais les travaux relatifs à l'accord conclu avec le Parlement européen sur le **Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP)** qui sera utilisé pendant la période 2014-2020 pour financer la mise en œuvre de la nouvelle politique commune de la pêche (PCP) adoptée l'année dernière;
- rechercher une solution interinstitutionnelle en ce qui concerne la fixation de **plans pluriannuels** de gestion des stocks halieutiques, qui constituent la base de la nouvelle PCP;
- coordonner la position et la représentation de l'Union lors de négociations concernant des protocoles à des **accords de partenariat dans le domaine de la pêche conclus avec des pays tiers**, ainsi que lors de réunions annuelles avec les organisations régionales de gestion des pêches et des États côtiers.

En ce qui concerne les questions alimentaires et vétérinaires, la présidence entend:

- achever les travaux sur la proposition de règlement fixant des dispositions pour la **gestion des dépenses relatives**, d'une part, **à la chaîne de production des denrées alimentaires**, à la santé et au bien-être des animaux et, d'autre part, à la santé et au matériel de reproduction des végétaux, en vue de parvenir à un accord avec le Parlement européen sur cette question au cours de ce semestre;
- poursuivre les travaux sur l'**ensemble de mesures législatives concernant la chaîne de production des denrées alimentaires**, y compris les règlements relatifs aux contrôles officiels, à la santé animale, à des mesures de protection contre les organismes nuisibles aux végétaux et à la production et à la commercialisation de matériel de reproduction des végétaux.

AGRICULTURE

Régimes d'aide dans les écoles en ce qui concerne les fruits et légumes et le lait

La Commission informera le Conseil sur sa proposition de règlement concernant le régime d'aide à la distribution de fruits et légumes, de bananes et de lait dans les établissements scolaires (doc. [5958/14](#)).

Les programmes à destination des écoles en ce qui concerne le lait et les fruits ont été créés au niveau de l'Union respectivement en 1977 et 2007 afin d'encourager la consommation de fruits et légumes et de produits laitiers dans les écoles. Les raisons qui ont conduit à l'instauration de ces deux programmes sont toujours valables dans le contexte actuel de baisse de la consommation de fruits et légumes et de produits laitiers. Cette situation est notamment exacerbée par les habitudes de consommation modernes, qui tendent à privilégier les aliments très élaborés, souvent riches en sucres, sel et matières grasses ajoutés. Ces programmes à destination des écoles sont bénéfiques pour la santé publique et s'adressent principalement aux jeunes tranches d'âge afin de modifier les habitudes.

En outre, le nouveau régime proposé concerne des produits issus de deux secteurs importants de l'agriculture européenne, puisqu'ils représentent chacun environ 15 % de la valeur de la production agricole de l'Union.

La nouvelle proposition vise à fusionner les deux différents régimes afin de simplifier les procédures et à remédier à certains défauts de conception de ces régimes ainsi qu'à certaines lacunes dans l'efficacité de leur mise en œuvre, qui ont été mis en évidence dans plusieurs rapports et évaluations externes. La réforme de la politique agricole commune (PAC) contient déjà des éléments importants qui devraient résoudre certains des problèmes relevés, en particulier par une modification importante du financement du programme "fruits à l'école" et par le renforcement de sa dimension éducative.

Actions d'information et de promotion en faveur des produits agricoles

Le Conseil procédera à un débat d'orientation sur la proposition de règlement relatif à des actions d'information et de promotion en faveur des produits agricoles sur le marché intérieur et dans les pays tiers (doc. [16591/13](#)).

Cette proposition a été présentée lors de la dernière session du Conseil "Agriculture", en décembre. D'une manière générale, les États membres ont réservé un accueil favorable à la proposition et ont noté que son ambition était de mieux valoriser l'industrie agroalimentaire de l'UE et d'accroître sa compétitivité à la fois sur le marché intérieur et dans les pays tiers. Néanmoins, nombre d'entre eux se sont déclarés préoccupés par la suppression de la possibilité de fournir un soutien national, sous la forme d'un cofinancement, aux mesures de promotion; ils ont en outre noté qu'il fallait mieux associer les États membres à l'ensemble du processus de promotion, depuis l'étape de la sélection des mesures. Certains pays souhaiteraient étoffer la liste des produits couverts par les mesures, tandis que d'autres ont insisté sur la nécessité de contrôler étroitement l'utilisation du budget prévu pour la promotion, compte tenu de l'augmentation programmée dans la proposition.

En ce qui concerne la production et le commerce des produits agricoles et agroalimentaires, l'Union est confrontée aujourd'hui à un environnement très concurrentiel, dû en grande partie à la mondialisation des marchés, et cette tendance devrait se poursuivre dans les années à venir. En outre, tant sur le marché intérieur que dans les pays tiers, les logos figurant sur les produits bénéficiant d'un système européen de qualité ne sont généralement pas reconnus. Ce contexte appelle une politique de promotion renouvelée, dans le cadre de la politique agricole commune qui a été réformée l'année dernière.

La proposition prévoit que les actions suivront une stratégie consistant à établir des priorités sur des marchés et des produits ou des messages à mettre en valeur. Puisque la réforme de la PAC encourage les agriculteurs à se structurer, il convient d'ouvrir le régime à de nouveaux bénéficiaires tels que les **organisations de producteurs**. Il convient de prévoir un encadrement strict des possibilités de mentionner l'origine des produits ou les marques commerciales à titre d'illustration du message principal générique mettant en avant les **caractéristiques intrinsèques des produits agricoles européens. Les programmes soumis par des opérateurs de différents États membres** afin de valoriser la diversité des produits agricoles européens seront encouragés dans le cadre de la réforme de la politique de promotion. La proposition prévoit de développer **de nouveaux services de support technique pour les parties prenantes**, favorisant l'échange d'informations sur les actions d'information et de promotion ou de bonnes pratiques, et permettant de développer leur expertise. Elle vise en outre à **simplifier la gestion de la politique d'information et de promotion**. La gestion des **programmes multi-pays** faciliterait leur création et leur mise en œuvre.

Par rapport à la situation actuelle, la proposition suggère une augmentation progressive, mais importante, du budget alloué aux actions d'information et de promotion en faveur des produits agricoles (de 61,5 millions d'euros dans le budget 2013 jusqu'à 200 millions d'euros en 2020).

Conférence sur le secteur laitier

Les ministres consacreront un débat d'orientation à la situation du secteur laitier de l'UE, pour faire suite à la discussion intervenue à ce sujet lors du Conseil du mois de décembre (doc. 5965/14).

À cette occasion, la Commission a communiqué au Conseil des informations sur les principaux résultats de la conférence (tenue à Bruxelles le 24 septembre 2013), qui a permis d'étudier les tendances futures dans la filière laitière de l'UE après 2015, compte tenu de la suppression du système des quotas laitiers en 2015. Afin de préparer le secteur à ce nouvel environnement, une série de nouveaux instruments ont été mis au point dans le cadre du "paquet lait", entré en vigueur l'année dernière.

Lors du débat, certains États membres ont estimé que les dispositions relatives au filet de sécurité prévues dans le cadre de la réforme de la PAC devaient être complétées par d'autres mesures plus ciblées afin de faire face à la volatilité des marchés et d'aider en particulier les régions productrices de lait qui sont vulnérables. Quelques autres États membres, au contraire, ont jugé que les mesures en vigueur étaient suffisantes et/ou ont rejeté spécifiquement d'éventuelles mesures de contrôle de la production. Beaucoup d'États membres, notamment ceux qui dépassent leurs quotas laitiers, ont saisi cette occasion pour rappeler que la conjoncture actuelle était favorable sur le marché et pour insister sur la nécessité de disposer de mesures visant à garantir réellement un "atterrissage en douceur" dans l'ensemble des États membres.

La Commission a confirmé la création d'un observatoire du marché du lait, qui permettra de suivre de près l'évolution de ce secteur. En outre, la Commission élaborera, d'ici le 30 juin 2014, un rapport concernant l'évolution de la situation du marché dans le secteur du lait, comme prévu dans le règlement du "paquet lait". Cela permettra d'établir si de nouvelles mesures seront nécessaires dans ce secteur.

Divers

Partenariat d'innovation pour la productivité et le développement durable dans l'agriculture

La Commission fera part aux ministres de sa communication sur le partenariat européen d'innovation "Productivité et développement durable de l'agriculture".

Le partenariat européen d'innovation (PEI) sur la productivité et le développement durable de l'agriculture pour la période 2014-2020 vise à relever deux défis majeurs auxquels est confrontée l'agriculture européenne au début du 21^e siècle: comment augmenter la production et la productivité afin de répondre à la forte croissance de la demande mondiale de denrées alimentaires, d'une part, et comment renforcer le développement durable et l'efficacité dans l'utilisation des ressources, tout en traitant les aspects environnementaux, d'autre part.

Ce partenariat visera à mettre en place une interface de travail entre des acteurs dans le domaine de l'agriculture et de la bioéconomie, des scientifiques, des conseillers et d'autres intervenants aux niveaux régional, national et de l'UE. Une cellule d'animation pour un réseau PEI devrait être mise en place pour jouer le rôle de médiateur en améliorant la communication entre la science et la pratique et en renforçant la coopération.

34^e conférence des directeurs des organismes payeurs de l'UE

La délégation lituanienne présentera les conclusions de la 34^e conférence des directeurs des organismes payeurs de l'UE, tenue à Vilnius du 23 au 25 octobre 2013 (doc. [6007/14](#)).

Les conférences des directeurs des organismes payeurs ont lieu tous les six mois dans l'État membre qui exerce la présidence de l'UE. Au programme de la conférence figuraient des échanges d'expériences bilatéraux, des sessions plénières, des présentations ainsi que des ateliers séparés. Les principaux résultats des travaux de la conférence précédente ont été présentés.

Le grand thème de cette conférence était de nouveau la réforme de la politique agricole commune (PAC) et les ajustements à apporter au niveau juridique, technique, informatique et procédural, dans les organismes payeurs, en vue d'une mise en œuvre correcte.

Conférence sur l'agriculture, la sécurité alimentaire et le changement climatique

Les Pays-Bas communiqueront des informations au Conseil sur les résultats de la 3^e conférence sur l'agriculture, la sécurité alimentaire et nutritionnelle et le changement climatique, tenue à Johannesburg (Afrique du Sud) du 3 au 5 décembre 2013.

Cette conférence a débouché sur la création d'une alliance pour une agriculture adaptée aux changements climatiques, qui promeut des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement. Le lancement de cette alliance devrait avoir lieu à l'occasion du sommet des dirigeants organisé le 23 septembre 2014, à New York, avant l'ouverture de l'Assemblée générale des Nations unies.

L'alliance repose sur trois piliers, à savoir: œuvrer à la viabilité de la productivité agricole; renforcer les capacités d'adaptation et la résilience face aux changements climatiques; et atténuer les émissions de gaz à effet de serre.

Catastrophe naturelle en Slovénie

Le Conseil fera le point sur la catastrophe naturelle qui a récemment frappé la Slovénie et recevra des informations concernant l'incidence de cette catastrophe sur la production agricole.

Conséquences de l'apparition d'un foyer de peste porcine africaine en Lituanie

Les délégations de la Lituanie et de la Pologne communiqueront des informations aux ministres sur les conséquences de l'apparition d'un foyer de peste porcine africaine en Lituanie (doc. 6290/14). Cette épizootie probablement originaire de Biélorussie a eu des effets catastrophiques sur l'élevage porcin dans ces pays: en sus des restrictions imposées par les mesures sanitaires mises en place, la Russie a également interdit l'importation de viande porcine originaire de l'ensemble de l'UE.
